



La lettre du Verdus

OPERATION "PLUIES MEDITERRANEENNES INTENSES"

En prévision de l'épisode pluvieux annoncé dès ce week-end veuillez trouver ci-dessous un rappel de l'ensemble des gestes à adopter en cas de pluies intenses/ inondations.



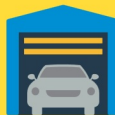
PLUIE - INONDATION

les 8 bons comportements

en cas de pluies méditerranéennes intenses



Je m'informe
et je reste à l'écoute
des consignes des autorités
dans les médias et sur les
réseaux sociaux en suivant
les comptes officiels



**Je ne prends pas
ma voiture
et je reporte
mes déplacements**



**Je me soucie
des personnes
proches,**
de mes voisins et des
personnes vulnérables



**Je m'éloigne
des cours d'eau**
et je ne stationne pas sur
les berges ou sur les ponts



Je ne sors pas
Je m'abrite dans un bâti-
ment et surtout pas sous
un arbre pour éviter un
risque de foudre



**Je ne descends pas
dans les sous-sols
et je me réfugie
en hauteur,
en étage**



**Je ne m'engage
ni en voiture
ni à pied**
Pont submersible, gué,
passage souterrain... Moins
de 30 cm d'eau suffisent
pour emporter une voiture



**Je ne vais pas
chercher mes
enfants à l'école,**
ils sont en sécurité

pluie-inondation.gouv.fr

#PluieInondation

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou **18** Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

D:\COM-DGPR\AFF\6771-4 - mai 2019 - Visuel adapté de la communication du conseil départemental du Gard



[lien vigilance Météo France](#)

COMMUNIQUE AFA (Association Foncière Agricole libre)

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire de parcelles cultivées, autrefois seulement peut-être, en oliviers et qui pourraient être restaurées. Vous pouvez adhérer à l'AFA et remplir la demande d'adhésion et le mandat de gestion joints à me faire parvenir le plus rapidement possible (Richard 1 place Liberté, 0699995881).

Après cette adhésion vous recevrez une convocation pour l'assemblée générale qui se tiendra vendredi 27 septembre à 17h30.

**ASSOCIATION FONCIERE AGRICOLE LIBRE
DE SAINT-GUILHEM-LE-DESERT
(HERAULT)**

DECLARATION D'ADHESION

Je soussigné,

Demeurant:

Possédant en bien propre* les parcelles cadastrales désignées ci-après:

Indivisier**

COMMUNE DE SAINT-GUILHEM-LE-DESERT (Hérault)				
Lieu-dit	N° Parcelle	Superficie	Nature	Observations
Total				

* Déclare adhérer à ladite Association Foncière Agricole au la commune de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT (Hérault), suivant les statuts (consultables à la Mairie).

Fait à

Le
(signature) /

* Rayer la mention inutile
** Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé"

MANDAT DE GESTION

Entre les acquisiteurs:

✓ **M** propriétaire adhérent à l'A.F.A. de Saint-Guilhem-le-désert dénommé "Le Mandant" demeurant à :
Le cas échéant (Indivision, nu-proprétaire, usufruitier...) se portant fort pour l'ensemble des ayants droit pour les biens ci-dessous.

et ✓ l'A.F.A. de Saint-Guilhem-le-désert, représentée par son Directeur en exercice : Monsieur dénommée "Le Mandataire".

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

➤ **OBJET :**

Conformément aux dispositions des articles 1084 et suivants du Code Civil, le mandant confie au mandataire, qui accepte et y consent, un mandat de gestion pour, en son nom et en ses lieu et place, accomplir les actes de gestion et d'administration des biens immobiliers dont la désignation figure au verso, comprenant la recherche et la réalisation d'exploitants disposant des compétences et des moyens à la mise en valeur des terrains pour un usage agricole. Les contrats ci-après seront conclus en commun accord.

➤ **MODALITES DU MANDAT :**

1. **Forme juridique du contrat de mise à disposition (Contrat-type disponible en ligne)**

Prêt à usage à titre gratuit (Article 1875 et suivant Code Civil) : 15 ans

2. **Durée du mandat**

Le présent mandat est consenti et accepté pour une durée indéterminée conformément aux dispositions de l'article 2003 du Code Civil (voir statuts de l'A.F.A.).

En cas de litige avec le cocontractant, seul le mandant peut ester en justice et en conséquence le mandataire n'est pas habilité à cet effet tant en demande qu'en défense. Le présent mandat ne comporte pas plus la faculté de transiger. Il en est de même de toute décision de mettre fin au contrat, de quelque manière que ce soit, tant à l'échéance qu'en cours de contrat.

Fait en 2 exemplaires originaux, destinés à chacune des parties

Le Mandant,

Pour l'A.F.A. (mandataire),
Le Directeur,

INFOS RETRAITE

Cette année les "Rendez-vous de la retraite" se dérouleront du 12 au 17 octobre 2020 et seront organisés pour la 1re fois par l'Agirc-Arrco et l'Assurance retraite.

Le chômage partiel impacte-t-il la retraite ? Faut-il prolonger son activité pour pouvoir profiter d'une retraite majorée ? Quelles sont les démarches pour une demande de pension de réversion ? Les questions sont nombreuses et propres à chaque situation personnelle.

En raison du contexte, vous pouvez être confrontés à un changement de situation professionnelle pouvant impacter vos droits à retraite. Quelle que soit votre situation, les Rendez-vous de la retraite vous permettent d'échanger gratuitement avec un expert retraite pour obtenir des conseils personnalisés en fonction de votre parcours professionnel et personnel, ajuster vos choix de carrière, prendre les décisions en connaissance de causes et pour les actifs proches de la retraite, préparer votre départ

.Compte-tenu du contexte sanitaire, deux formats d'entretien sont possibles : par téléphone ou dans l'un des 230 points d'informations retraite répartis dans toutes les régions de France métropolitaine et certains départements d'Outre-Mer (Martinique et Guadeloupe). Les Rendez-vous de la retraite c'est aussi l'occasion de découvrir les services en ligne proposés gratuitement et ce, même si l'âge de la retraite est loin: vérifier son relevé de carrière, simuler l'impact d'un choix de vie ou de carrière sur le montant futur de sa retraite au moyen du simulateur retraite, initier son dossier de demande de retraite...autant de services disponibles accessibles dès la création de son espace personnel.

Les rendez-vous de la **retraite**



De près ou de loin, toujours à vos côtés !

Du **12 au 17** octobre 2020



Prenez un rendez-vous personnalisé et gratuit
www.rdv-retraite.fr



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco

Avec la participation des groupes de protection sociale : AG2R LA MONDIALE • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • BZV • IRP AUTO • LOURMEL • PRO BTP) • APICIL • BTFR • CRC • CGRR • IRCEM • IRCOM • KLESIA • MALAKOFF HUMANIS

Ensemble pour vous simplifier la vie

Pour tenir la maladie à distance, restez toujours à plus d'un mètre les uns des autres et porter un masque.



Service communication Agirc-Arrco - 02 69 93 85 33 - 02 69 93 85 33

lien site internet

MAIRIE DE SAINT-GUILHEM-LE-DESERT

Grand Chemin du Val de Gellone
34150 Saint-Guilhem le Désert

Jours et horaires d'ouverture
Lundi - mardi - jeudi 9h à 12h / 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h

Téléphone : 04 67 57 70 17
Fax : 04 67 57 76 62
Messagerie : mairie-st-guilhem@orange.fr
Site Web : www.saint-guilhem-le-desert.com



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur mairie de Saint-Guilhem-le-Désert.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 sendinblue

